

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2838

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	39 184 352
Conditions de vie outre-mer	39 184 352	0
TOTAUX	39 184 352	39 184 352
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère 39 184 352€ de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi en Outre-mer » vers l'action 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sport » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » afin de mettre en œuvre à La Réunion la convention nouvellement signée par l'AP-HP qui rend possible à toute victime de violences conjugales de porter plainte aux urgences. Pour ce faire, dans le cadre contraint de l'examen de la

loi de finances, les auteurs de cet amendement sont obligés d'amputer un autre programme d'une part de son budget, c'est là l'unique raison pour laquelle nous touchons au budget de l'emploi en Outre-mer.

A La Réunion les violences intrafamiliales (VIF) sont un vrai fléau. En 2021, on comptait 4 513 dépôts de plainte pour violences intrafamiliales. 21 interventions VIF avaient lieu en moyenne chaque jour par les forces de l'ordre, une augmentation de 41% par rapport à 2015. Et plus de 7 femmes déposaient chaque jour une plainte pour violences conjugales, contre 4,7 par jour en moyenne en 2015. Le collectif « Stop VIF ! Protégeons nos enfants » atteste en février 2023 d'une augmentation de 30% des violences intrafamiliales et des violences sur enfants à La Réunion. 5 à 7 enfants sont ainsi victimes de violences chaque jour dans notre département, environ 4500 enfants par an.

Il nous paraît ainsi nécessaire et urgent de mettre en œuvre à La Réunion le dispositif désormais appliqué dans tous les services d'urgence franciliens qui permet le dépôt de plainte directement à l'hôpital pour toutes les victimes de violences intrafamiliales.